

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Madame Sarah Lagrilière

Directrice générale adjointe

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry Wauters

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 28/07/2026

N/Réf. : WSL20003_JUIL2026_PUN

Gest. : XX/AT

V/Réf. :

Corr DPC: Anne Totelin

NOVA : 18/PFU/2034756

**WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Avenue Jean-François Debecker 6 -
Moulin de Lindekemale**

(=ensemble formé par le moulin de Lindekemale et les terrains
environnants classé comme site)

**PERMIS UNIQUE : Rénover et changer d'affectation le Moulin de
Lindekemale de restaurant (commerce) et habitation (2
appartements) en un logement unifamilial et un équipement
d'intérêt collectif (centre pluridisciplinaire paramédical)**

Demande de BUP – DPC / BUP – DU du 22/07/2026

Mesdames, Messieurs

Faute de pouvoir réunir le quorum de présence nécessaire (CoBAT, art. 11, § 2), la CRMS ne rendra pas
d'avis sur la demande sous objet.

La procédure peut néanmoins se poursuivre, sans qu'il y ait lieu de tenir compte d'un avis rendu hors
délai (CoBAT, art. 177).

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

CC : atotelin@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels